

Un net rebond des produits de Bourse sur la fin 2018

Activité des produits de Bourse – 4ème trimestre 2018

Les échanges sur les produits de Bourse ont porté sur 4,59 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de +5,1% par rapport à l'année précédente.

Le quatrième trimestre a particulièrement contribué à cette accélération, portée par une conjoncture boursière chahutée.

Sur les trois derniers mois de l'année ce sont ainsi près de 1,4 milliards d'échangés, soit +52,8% comparé au troisième trimestre, et plus de 540.000 transactions.

Les émissions ont marqué un nouveau record en 2018 avec 138.887 nouveaux produits, en hausse de 44% par rapport à 2017. Ce sont en moyenne plus de 42.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Turbos toujours en tête des produits à effet de levier

Les investisseurs ont confirmé leur intérêt pour les stratégies à effet de levier avec des échanges en hausse de +5,8% à 4,32 milliard d'euros pour 2018.

Les Turbos, dont les volumes progressent de +8,85%, ont conservés la première place avec 57% des volumes des produits à levier. Les Turbos call et Put représentent 42,4% de ces volumes, les Turbos illimités 29,7% et les Turbos illimités Best 26,7%.

Les Warrants représentent quant à eux 26,7% des échanges, puis les certificats Leverage & Short 16%.

Rendement à l'honneur sur les certificats

Avec 274 millions d'euros échangés les produits d'investissement ont enregistré un léger recul sur l'année

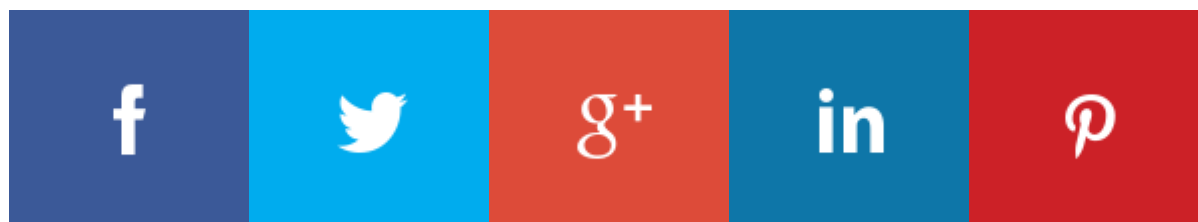
(-5%). Leur part reste encore faible dans les échanges (moins de 6%) par rapport à celle observée par exemple en Suisse ou en Allemagne où ils représentent 40 à 60% des volumes.

Les produits de rendement se classent en première ligne avec 73% de part de marché dans cette catégorie, soit une progression de 7 points comparée à 2017. Les volumes sur ces produits ont progressé cette année de +4,5%. Pour diversifier le risque de leur portefeuille actions les investisseurs utilisent principalement les Bonus cappés.

Les certificats 100%, ou autres produits de participation, ont vu leur activité se rétracter cette année pour représenter 27% des échanges. Cette tendance s'explique principalement par un intérêt moindre des investisseurs pour les matières premières, principaux sous-jacents traités sur ces produits assimilés aux



trackers.



MIF 2 Coûts et Frais appliqués aux Produits de Bourse

MIF 2 Coûts et Frais appliqués aux Produits de Bourse

L'AFPDB, en collaboration avec l'AMAFI, publie un document pour illustrer le calcul des Coûts et Frais pour les Produits de Bourse commercialisés en France et à destination des investisseurs retails tels que prévus par la Directive MIF 2.

Ce document complète le Guide de mise en oeuvre AMAFI – 19-73 – MIF 2 Coûts et Frais ([AMAFI / 19-73](#)).

Version publiée le 18 janvier 2019 – Mise à jour le 4 décembre 2019



MIF 2 Coûts et Frais
appliqués aux
Produits de Bourse

18 janvier 2019

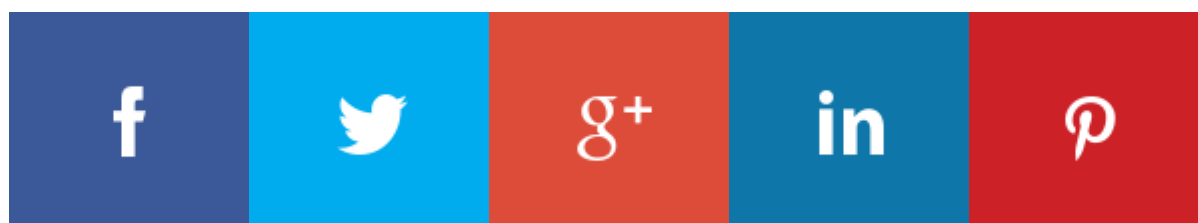
Ce document complète le Guide de mise en oeuvre AMAFI - 19-73 - MIF 2 Coûts et Frais
(AMAFI / 19-73)

Avertissement

Ce document est mis à disposition à des fins d'information uniquement. Le contenu de ce document est susceptible d'évoluer, sans préavis, afin de refléter des développements ultérieurs, et en particulier les pratiques ou recommandations des régulateurs. Ce document est un résumé. Sa lecture ne constitue pas la consultation des textes applicables. Aucune représentation, garantie et responsabilité, qu'elle soit formelle ou implicite, ne seront acceptées par l'AFPDB ou l'AMAFI concernant ou en relation avec sa production, la fiabilité ou l'exactitude de toute information contenue dans ce document.

[Télécharger le document en format](#)

[pdf](#)



Première étude sur la performance des produits structurés

Rapport sur les performances des produits structurés (2007-2018)

SRP (Structured Retail Products) publie pour la première fois une étude indépendante sur la performance des produits structurés commercialisés en France.

Cette étude a porté sur plus de 2,800 produits avec une échéance entre 2007 et 2018 (1er trimestre).

Les principaux résultats sont :

- Un rendement annualisé moyen de 4,37%
- Seulement 5% des produits ont présenté un rendement négatif
- Des performances en hausse sur la période avec un rendement annualisé moyen de 6,2% au T1- 2018
- Seuls 8,3% des produits avec un risque en capital ont été remboursé en dessous du capital initial.

Cette étude sera renouvelée chaque année.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)



Position de l'AFPDB à la suite de l'annonce de l'ESMA d'exclure certains instruments financiers de sa mesure d'intervention relative aux options binaires

Position de l'AFPDB à la suite de l'annonce de l'ESMA d'exclure certains instruments financiers de sa mesure d'intervention relative aux options binaires

En concertation avec les associations professionnelles partenaires italienne et allemande ([ACEPI](#), [DDV](#)) l'Association française des produits d'investissement de détail et de Bourse (AFPDB) a pris la position suivante.

Le 24 août 2018, l'ESMA a annoncé le renouvellement de l'interdiction de la commercialisation, la distribution et la vente d'options binaires aux clients de détail pour une nouvelle période de trois mois à compter du 2 octobre 2018, ainsi que l'exclusion d'un nombre limité de produits du champ d'application de cette interdiction.

En particulier, l'ESMA a indiqué que sera exclue du champ d'application de l'interdiction ainsi renouvelée toute option binaire qui satisfait cumulativement les trois conditions suivantes :

- la maturité de l'option binaire est supérieure ou égale à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires ;
- un prospectus, établi et approuvé conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE), est disponible au public ; et
- l'option binaire n'expose pas le fournisseur à un risque de marché et, ni le fournisseur ni aucune entité de son groupe, ne réalise de profits ou de pertes sur l'option binaire, à l'exception des commissions, frais de transaction ou autres frais connexes préalablement communiqués.

L'AFPDB considère que les produits relevant de la catégorie 2230 *Double Knock-out Warrants* de la classification EUSIPA, pouvant être dénommés *Inline*, *Stability*, *Stay high* ou *Stay low warrants* (ci-après les « **Produits** »), sont susceptibles de répondre aux critères susmentionnés :

1. Maturité

Les Produits sont émis avec une échéance minimale de quatre-

vingt-dix (90) jours calendaires à partir de leur date d'émission. A la connaissance de l'AFPDB, de nombreux Produits ont déjà été émis avec cette maturité minimum.

2. Prospectus

Les émetteurs des Produits établissent un prospectus, conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE), approuvé par un régulateur d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (tel que l'AMF, l'AFM, la CSSF ou la BAFIN).

3. Risque de marché / information des clients sur les coûts

Le troisième critère de l'ESMA vise à prévenir les conflits d'intérêts. Les fournisseurs de Produits ne sont pas exposés à ce type de conflits d'intérêts car ils couvrent leurs positions en concluant des transactions correspondantes sur le marché. Par conséquent, l'investisseur ne prend pas une position directement opposée à celle du fournisseur du Produit, puisque ce dernier a une position neutre.

La publication de l'ESMA ne fait pas référence à des modes de couverture spécifiques que doivent adopter les fournisseurs. Par conséquent, l'AFPDB considère que les méthodes couramment utilisées par les fournisseurs de Produits (couverture globale ou couverture du portefeuille de négociation fondée sur la sensibilité) satisfont ce troisième critère de l'ESMA.

En outre, l'AFPDB considère que les fournisseurs de Produits satisfont toutes les exigences réglementaires en matière d'information du client sur les coûts et frais en se conformant à leurs obligations issues de MiFID II et de PRIIPs.

4. A partir du 2 octobre 2018, les Produits peuvent à nouveau être distribués à des clients de détail

Par conséquent, les Produits peuvent à nouveau être émis et distribués à des clients de détail à partir du 2 octobre 2018, à condition qu'ils répondent aux critères susmentionnés.

L'AFPDB considère que l'exemption de l'ESMA couvre aussi bien les Produits émis pour la première fois à compter du 2 octobre 2018 que les Produits existants, à condition que ceux-ci remplissent les conditions susmentionnées au moment de leur émission.

Exemple : Un *inline* warrant émis le 15 mai 2018 avec une maturité à 6 (six) mois peut (à condition que les autres critères soient remplis) être à nouveau distribué à des clients de détail à partir du 2 octobre 2018.

[Version publiée le 1er octobre 2018](#)



[Télécharger la position en format pdf](#)



Une activité soutenue sur les produits de Bourse (2nd trimestre 2018)

Activité des produits de Bourse – 2nd trimestre 2018

Les échanges sur les produits de Bourse ont atteint au deuxième trimestre 1,13 milliard d'euros avec plus de 415.000 transactions. Après un bon premier trimestre à 1,24 milliard, l'activité reste donc soutenue, bénéficiant de marchés plus volatils.

Le nombre de produits cotés sur le marché français a, quant à lui, franchi la barre symbolique des 40.000 unités. Ce sont ainsi en moyenne plus de 10.000 nouveaux produits qui ont été lancés chaque mois depuis le début d'année, contre moins de 8.000 en 2017.

Tous ces produits, disponibles sur Euronext Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs, couvrent une large palette de stratégies : levier, couverture, diversification...



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Turbos et Warrants toujours en tête des classements

Les produits à effet de levier ont été à nouveau très travaillés au second trimestre avec des échanges globaux à 1,05 milliard d'euros, après 1,15 milliard sur les trois mois précédents.

Warrants et Turbos ont continué à avoir la faveur des investisseurs avec respectivement 32% et 54% des volumes échangés dans cette catégorie. Les certificats Leverage & Short représentent pour leur part 14%.

Indices et actions ont été les sous-jacents les plus traités avec, respectivement, 49% et 31,4% des volumes.

Certificats 100% et Bonus Cappés à l'honneur

Avec 88 millions d'euros échangés les produits d'investissement affichent une hausse de +15% sur le

trimestre.

Les Bonus cappés conservent leur première place avec 44% des volumes, suivi par les certificats d'indexation (100%) à près de 20%

Les stratégies sur indices restent les plus prisées avec 49% des volumes, suivies des actions et panier actions à 44,6%. Les matières premières sont en retrait sur le trimestre à 4,5% contre 15,5% sur les trois premiers mois de l'année.



Des marchés très actifs sur les produits de Bourse (1er trimestre 2018)

Activité des produits de Bourse – 1er trimestre 2018

Les transactions au premier trimestre sur les produits de Bourse ont dépassé 1,23 milliards d'euros, en très forte progression à + 21,6% comparé aux trois mois précédents. L'activité affiche ainsi son meilleur trimestre des deux dernières années.

Croissance économique, remontée des taux, craintes inflationnistes... les annonces et les incertitudes se sont succédées, poussant la volatilité sur toutes les classes d'actifs à renouer avec des niveaux qui n'avaient pas été entrevus depuis plusieurs mois.

Les émissions de produits de Bourse ont été soutenues en ce début d'année, ouvrant ainsi une large palette de stratégies : levier, couverture, diversification... Ce sont près de 40.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Turbos et Warrants favorisés par Les marchés

Les investisseurs ont confirmé leur intérêt pour les stratégies à effet de levier avec, sur ce premier trimestre, des échanges en hausse de +24% à 1,15 milliard d'euros.

Les Warrants, dont les volumes progressent de +49,7%, ont été très recherchés tout en bénéficiant d'une saisonnalité favorable. Les Turbos conservent toutefois la première place

avec 29,1% des transactions de cette catégorie, suivis par les Warrants à 21,7%, puis, avec environ 15% chacun, les Turbos illimités, les Turbos illimités BEST et les certificats Leverage & Short.

Indices et actions ont été les sous-jacents les plus traités avec, respectivement, 56% et 31,6% des volumes.

Rendement à l'honneur sur les certificats

L'attrait des produits de rendement se confirme sur ce premier trimestre avec plus de 76% des transactions, soit 10 points de plus comparé au trimestre précédent. Les Bonus cappés occupent à eux-seuls près de 47%.

Les certificats 100%, produits d'indexation, ont connu un trimestre plus en retrait, les échanges baissant à 25,68 millions d'euros.

Les stratégies sur indices restent les plus prisées avec 44,5% des volumes, suivies des actions à 39,8%, puis des matières premières à 15,5



Mesure d'intervention de

L'ESMA envers les CFDs et options binaires

Mesure d'intervention de l'ESMA à l'encontre des CFDs et options binaires

L'ESMA a annoncé le 27 mars 2018 une mesure d'intervention, pour une durée initiale de trois mois, restreignant la commercialisation des contrats financiers pour différences (ou *financial contracts for differences – CFD*) et interdisant celle des options binaires aux clients non-professionnels.

Les membres de l'AFPDB s'attachent à se conformer aux règles d'organisation et de bonne conduite concernant l'émission et la distribution de leurs produits financiers (produits structurés, certificats, warrants, turbos – les **Titres**). Ces Titres se distinguent très clairement des produits concernés par les restrictions annoncées par l'ESMA.

Contrairement aux CFD et aux options binaires, les Titres émis par les membres de l'AFPDB ont les caractéristiques rappelées ci-dessous :

- L'émission des Titres est réalisée dans un cadre régulé, comprenant l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, ou par toute autorité compétente, de la documentation d'émission ;
- La négociation des Titres s'effectue systématiquement sur des lieux d'exécution régulés, principalement sur des marchés réglementés comme Euronext Paris, mais également sur des systèmes multilatéraux de négociation (*multilateral trading facilities – MTF*), ou encore

- auprès d'un internalisateur systématique ;
- les positions relatives aux Titres émis sont couvertes, selon un modèle destiné à prévenir les conflits d'intérêts, entre les positions des émetteurs et celles des clients ;
 - les Titres font systématiquement l'objet d'un document d'information clé à l'attention de l'investisseur (DICI) conformément au Règlement PRIIPS, lequel est mis à disposition des clients non-professionnels afin de leur permettre de comprendre l'instrument financier et ses risques ;
 - les Titres bénéficient sur le marché secondaire de l'assurance d'une liquidité encadrée et surveillée ;
 - la commercialisation des Titres est réalisée auprès d'une clientèle adaptée et selon une stratégie de distribution appropriée au regard de leurs caractéristiques, conformément aux règles de gouvernance produits applicables aux émetteurs et aux distributeurs, Elle respecte les positions en termes de commercialisation de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'AFPDB demeure mobilisée pour assister ses membres dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gouvernance produits prévues par la Directive MIF2. Elle continuera également à échanger avec l'ESMA et l'AMF, ainsi que les autres autorités européennes et nationales, afin de poursuivre l'amélioration du cadre réglementaire, notamment des règles de conduite applicables aux Titres émis par ses membres, dans l'environnement MIF2.

**Mesures d'intervention de l'ESMA
à l'attention des CFDs et options binaires**

L'ESMA a annoncé le 27 mars 2018 une mesure d'intervention, pour une durée initiale de trois mois, restreignant la commercialisation des contrats financiers pour différences de finaux (contrats sur différences – CFD) et maintenant valides des options binaires aux clients non-professionnels.

Les membres de l'AFPCB s'attachent à se conformer aux règles d'organisation et de bonne conduite concernant l'émission et la distribution de leurs produits financiers (titres structurés, certificats, warrants, talons, i les Tires). Ces Tires se distinguent très clairement des produits concernés par les restrictions annoncées par l'ESMA.

Contrairement aux CFD et aux options binaires, les Tires émis par les membres de l'AFPCB ont les caractéristiques suivantes :

- L'émission des Tires est réalisée dans un cadre réglementaire comprenant l'opérateur par l'absence des marchés financiers, ou par toute autre compétence de la documentation d'émission ;
- La négociation des Tires s'effectue systématiquement sur des lieux d'admission régulés, principalement sur des marchés réglementés comme Euronext Paris, mais également sur des systèmes multilatéraux de négociation (multilateral trading facilities – MTF) ou autres après d'un intermédiaire systématique ;
- les positions relatives aux Tires émis sont couvertes, selon un modèle destiné à protéger les investisseurs, entre les positions des investisseurs et celles des clients ;
- les Tires font systématiquement l'objet d'un document d'information (DI) à l'attention de l'investisseur (DICI) conformément au Règlement PRIIPS, lequel est mis à disposition des clients non-professionnels afin de leur permettre de comprendre l'investissement proposé et ses risques ;
- les Tires bénéficient sur la durée de la protection d'une faculté d'achat et de vente ;
- la commercialisation des Tires est réalisée après d'une clientèle adéquate et selon une stratégie de distribution approuvée de regard de leurs caractéristiques, conformément aux règles de gouvernance établies par les distributeurs et les investisseurs. Elle respecte les positions en termes de commercialisation de l'absence des Marchés Financiers.

L'AFPCB demeure mobilisée pour assister les membres dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la Directive MIF. Elle continue également à échanger avec l'ESMA et l'AMF, ainsi que les autres autorités compétentes et nationales, afin de poursuivre l'amélioration de cadre réglementaire, notamment des règles de conduite applicables aux Tires émis par ses membres, dans l'investissement MIF.

[Cliquez ici pour télécharger la version pdf](#)

Informations mises à jour le 5 avril 2018

Une activité stable sur les produits de Bourse en 2017

Activité des produits de Bourse – 4ème trimestre 2017

Les échanges sur les produits de Bourse ont porté sur 4,37 milliards d'euros en 2017, un montant très proche de 2016 (-3,67%). L'activité s'est maintenue toutefois avec une moindre saisonnalité, chaque trimestre enregistrant des volumes moyens proches de 1,1 milliard.

Les investisseurs sont donc restés actifs sur les produits tout au long de l'année, dans un marché boursier alternant

phases de reprise et de correction. La remontée des incertitudes au cours du dernier trimestre, avec des marchés américains battant records sur records, aura juste légèrement infléchi l'activité sur les produits à effet levier.

Les émetteurs offrent des gammes de plus en plus étoffées, s'approchant de la barre des 40.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Certificats 100% et Bonus Cappés toujours en tête

Avec 290 millions d'euros échangés les produits d'investissement représentent 7% des échanges. Si cette part est très inférieure à celle observée dans d'autres pays européens, comme la Suisse ou l'Allemagne, ils poursuivent leur essor tranquillement, attirant de plus en plus d'investisseurs.

Les produits de rendement se classent en première ligne avec 66% de part de marché dans cette catégorie. Pour diversifier

le risque de leur portefeuille actions les investisseurs utilisent principalement les Bonus cappés dont la progression est de +40% sur l'année.

Les certificats 100%, ou autres produits de participation, ont vu leur activité se rétracter cette année pour représenter 33% des échanges. Cette tendance s'explique principalement par un intérêt moindre des investisseurs pour les matières premières, principaux sous-jacents traités sur ces produits assimilés aux trackers.

Turbos et Warrants favorisés par Les marchés

Sur les stratégies à effet de levier les investisseurs ont continué à favoriser Turbos et Warrants, outils adéquats pour rapidement prendre position lorsque hausses et baisses s'alternent.

Les Turbos ont concentré 55% des volumes avec des échanges en hausse de près de +10% par rapport à l'année précédente. Les Turbos call et Put représentent près de la moitié des volumes. L'autre moitié se partage à parts égales entre Turbos illimités et Turbos illimités Best.

Les Warrants arrivent en seconde position avec 21,7% des échanges dans des volumes parfaitement stables. Les certificats Leverage & Short occupent la troisième place à 15,5% .



Document d'Informations Clés – Questions / Réponses

Le Document d'Informations Clés – Questions / Réponses

A partir du 1er janvier 2018, en application de la réglementation européenne, la distribution de certains produits d'investissement, dit « packagés » s'accompagnera de la remise préalable aux clients non professionnels d'un résumé intitulé « Document d'Informations Clés ».

1. Quels sont les différents documents d'information à disposition des investisseurs ?

- La brochure: C'est un document synthétique qui présente les familles de produits et leurs caractéristiques (ex : warrants, certificats...). Cette brochure, préalablement soumise à l'AMF, précise, de manière équilibrée, les risques et les avantages de chaque produit. Elle explique, le cas échéant, les modalités de négociation spécifiques des produits et les déterminants de leur valorisation.
- Le prospectus = document juridique: C'est un document très détaillé qui précise les conditions d'émission des titres financiers concernés et contient notamment une information très complète notamment sur les facteurs de risque. Il se subdivise généralement en un prospectus de

base, cadre commun pour l'émission de titres multiples, d'éventuels suppléments et, de conditions définitives (ou «*final terms*») propres à l'instrument émis.

- Le Document d'Informations Clés = issu du règlement européen PRIIPS: A la différence de la brochure commerciale, le DIC est un document réglementaire au contenu standardisé, limité à 3 pages. Il est destiné à l'information préalable des investisseurs non professionnels dans des produits dits «*packagés*» (ex : warrant, turbo, certificat, note structurée, dérivé, fonds, assurance vie...). En première analyse, il s'agit de produits reposant sur des sous-jacents (ex : call warrant sur sous-jacent action) ou à détention indirecte (ex : fond actions). Cette catégorie s'oppose à la détention directe desdits instruments (ex : investissement direct en actions ou en obligations).

2. Quelles sont les informations contenues dans le Document d'Informations Clés ?

Ce document est organisé en 7 sections qui s'intitulent et se détaillent comme suit :

1. « **En quoi consiste ce produit ?** »: nature et principales caractéristiques du produit, type d'investisseur auquel le produit est destiné.
2. « **Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?** » : indicateur résumé, noté de 1 à 7, évaluation de la perte potentielle maximale, protection éventuelle du capital..., scénarios de performances.
3. « **Que se passe-t-il si l'initiateur du produit n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?** » Information sur l'affiliation au système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie, nom du garant, risques couverts et non couverts.

4. « **Que va me coûter cet investissement ?** » Information sur les coûts directs et les coûts indirects, y compris les coûts uniques et récurrents, présentés au moyen d'indicateurs sommaires. Expression du coût total agrégé exprimé sur une base annuelle tant en termes monétaires qu'en pourcentage.
5. « **Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?** : période de détention recommandée, conditions de désinvestissement avant l'échéance, le cas échéant informations concernant les conséquences éventuelles d'une vente avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée, telles que la perte de la protection du capital ou des droits éventuels supplémentaires.
6. « **Comment puis-je formuler une réclamation ?** » : procédure à suivre pour formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de l'initiateur du produit ou d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend.
7. « **Autres informations pertinentes** »: brève indication de tout document d'information supplémentaire devant être fourni à l'investisseur de détail.

A qui m'adresser en cas de questions sur ces documents, et en particulier sur le Document d'Informations Clés ?

La production du Document d'Informations Clés est de la responsabilité de l'initiateur des produits. Toute question concernant son contenu peut être adressée audit émetteur.



[Cliquez ici pour télécharger la version pdf](#)

Informations mises à jour le 20 décembre 2017

Une belle activité estivale sur les produits de Bourse

Activité des produits de Bourse – 3ème trimestre 2017


Les investisseurs sont restés très actifs sur les produits de Bourse durant cet été. Les volumes ont progressé +20% en juillet et +38,67% en août par rapport à l'année précédente, favorisés par l'alternance de phases de reprise et de correction sur les marchés. En septembre un léger ralentissement (-14,82%) s'est fait ressentir dans une

tendance franchement haussière sur les actions.

Sur le troisième trimestre 363.510 transactions ont été opérées pour 1,04 milliard d'euros en hausse de +12,2% par rapport à la même période l'an dernier.

Les gammes s'étoffent encore et franchissent la barre des 37.000 produits disponibles contre 33.000 un an auparavant. Pour autant seulement 19.267 produits ont été émis lors du trimestre, soit 10.000 de moins que le trimestre précédent, suite à des marchés moins volatils.

75% des échanges se sont déroulés sur le marché d'Euronext et 25% via les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.

 [Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Légère hausse sur les produits d'investissements

Avec 62 millions d'euros échangés les produits d'investissement affichent une hausse de +6,92% comparé à l'été précédent (57,8 millions).

L'activité a été particulièrement soutenue sur les produits de rendement, catégorie dont les Bonus Cappés sont les produits phares. Les transactions ont ainsi progressé de +40%.

Les certificats 100%, utiles pour diversifier un portefeuille, réalisent un trimestre plus nuancé (-28,5%).

Les Turbos en première place sur

L'effet de levier

Les investisseurs ont favorisé les Turbos pour leurs stratégies à effet de levier avec une part de marchés de 57,7% dans cette catégorie. Les Turbos call et Put représentent près de la moitié des volumes. L'autre moitié se partage à parts égales entre Turbos illimités et Turbos illimités Best.

Les Warrants arrivent en seconde position avec 23,7% des échanges, les certificats Leverage & Short en troisième à 18,6%.

CAC 40 et valeurs financières parmi les plus traités

Parmi les sous-jacents les plus traités les indices ont concentré 52% des stratégies dont plus de 40% sur le CAC 40 et les indices à levier sur le même indice.

Toutefois cette tendance est moins avérée sur les produits d'investissement pour lesquels les stratégies se partagent entre indice à 39,5%, actions à 34% et matières premières à 25%.

Sur les actions les valeurs financières ont été particulièrement travaillées, tous produits confondus. Du côté des matières premières ce sont toujours l'or et le pétrole qui concentrent les flux.

